

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 406

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 91

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis.* – Au premier alinéa de l'article L. 5134-59 du code du travail, les mots : « , L. 241-13 et L. 241-14 » sont remplacés par les mots : « et L. 241-13 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.